

La princesse Anne

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député d'Ottawa-Centre sur la question de privilège.

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le député d'en face prétendre que je n'avais pas approuvé sa motion d'hier; or, ce n'est certes pas le cas.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans vouloir interrompre le député, je me demande de nouveau s'il vaut la peine d'approfondir cette question en soulevant la question de privilège. Si le député soulève la question de privilège, veut-il dire à quel sujet?

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, la question est que, de l'autre côté, on nous accuse moi entre autres, de n'avoir pas appuyé la motion d'hier. Je ne l'ai remarqué ni hier ni aujourd'hui. S'il y a eu opposition, elle ne venait pas de notre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Ce n'est pas vrai.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Boniface soulève la question de privilège.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, en utilisant les termes même du député de Winnipeg-Nord-Centre, qu'il soit clair comme de l'eau de roche que j'ai appuyé cette motion parce que je voulais seulement porter à l'attention de la Chambre le fait qu'aucun député de notre côté ne s'était opposé à la motion présentée hier.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Je pose la question de privilège, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière pose la question de privilège.

M. Fortin: Je pose la question de privilège, monsieur le président, car aujourd'hui encore, depuis maintenant dix minutes, nous perdons notre temps à des choses secondaires, comme le dit l'honorable député de Skeena (M. Howard).

Nous voulons travailler en cette enceinte, poser des questions au gouvernement, progresser et rendre des comptes au public, au lieu de perdre notre temps.

Monsieur le président, il y a une limite à «jouer au fou» et à donner un aussi triste spectacle à la population.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je répète que trois ou quatre députés ont demandé à commenter la même question de privilège et je ne pense pas que l'on puisse aboutir à quoi que ce soit en poursuivant dans cette voie et en essayant de savoir qui a dit oui et qui a dit non. Le député de Leeds a invoqué le

[M. l'Orateur.]

Règlement il y a un instant et j'espère maintenant que nous pouvons procéder aux travaux de la Chambre.

M. Cossitt: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Leeds pose la question de privilège.

M. Cossitt: Je serai bref, monsieur l'Orateur, mais je pense que je ne peux laisser passer l'affirmation faite il y a un moment par un député d'en face au sujet des propos que j'avais tenus. Je dois signaler à la Chambre que je n'ai nullement précisé que les deux motionnaires d'aujourd'hui faisaient partie des opposants d'hier. Des députés d'en face ont affirmé à tort que j'avais dit cela; j'ai simplement dit qu'il ne faisait aucun doute que les non venaient du côté des ministériels.

Une voix: Non, ce n'est pas vrai.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense maintenant que nous devons poursuivre les travaux de la Chambre. La parole est au député de Toronto-Lakeshore.

* * *

LE LOGEMENT

TORONTO—LA HAUSSE DES LOYERS DES PERSONNES
ÂGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que nous sommes au dernier jour du moratoire de 60 jours sur l'augmentation des loyers des personnes âgées qui habitent les logements exploités par Métropolitan Toronto Housing Company, je propose, appuyé par le député de Greenwood (M. Brewin):

Que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines soit invité à communiquer immédiatement à la Chambre les mesures prises pour s'assurer que l'on ne donnera pas suite à ces augmentations.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

AIR CANADA

LE RELÂCHEMENT DES NORMES DE SÉCURITÉ—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente, à savoir des rapports selon lesquels les normes de sécurité auraient été relâchées à Air Canada et notamment à l'aéroport International de Dorval, à Montréal. Je demande le consentement de la Chambre pour proposer la motion suivante, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):